

L'histoire a montré que
l'utopie peut devenir la norme
du lendemain !

Thierry LEPAON

N° 6 Mars 2013

EDITORIAL

SOMMAIRE

- EDITO
- BREVES ET CALENDRIER
- IMPRESSIONS DE CONGRES
- RESULTATS DES VOTES
- ACCORD MINORITAIRE
- UN PEU D'ECONOMIE
- FIERVILLE LES MINES
- LA RETRAITE NOUS VOULONS LA VIVRE DIGNEMENT !

URSEN CGT

Section des Retraités
J. Delétraz Ph. Hanse
29 Avenue Charlotte Corday
14000 CAEN

TRESORIER DES SDEN

SDEN CGT CALVADOS
Laurent Forestier
6 Impasse du Londel
14480 Le Fresne Camilly

SDEN CGT MANCHE

Isabelle Leroy
Res. Le Clos de la Haise
App. 184
8 Allée des petites Roches
50470 La Glacerie

SDEN CGT ORNE

Isabelle Jarno
2 rue des Fauvettes
61600 Magny-le-Désert

QUELLE BELLE SOCIÉTÉ !

La crise profonde du système capitalisme mondialisé nourrit l'exclusion, le chômage, la misère, la pauvreté, et touche tous les peuples. L'aspiration grandissante à davantage de justice sociale appelle à un large rassemblement dans le monde, en Europe, des forces syndicales pour faire triompher les revendications des salariés et des retraités.

On croirait que nos dirigeants ne voient pas la situation comme nous ou alors ils sont aveugles et à tout le moins ils doivent aller chez l'ophtalmo !

On croit marcher sur la tête : on réunit le G20 c'est-à-dire les dirigeants des 20 pays les plus riches, pour décider de l'austérité qu'ils vont nous faire subir.

Le Président de la Cour des Comptes (PS nommé par Sarkozy !) préconise l'imposition des allocations familiales..... (Denis Kessler, ancien vice-président du MEDEF : « il s'agit de sortir de 1945 et de défaire méthodiquement le programme du CNR »). Nous y sommes !

Il attaque également les retraités qui, sans doute, ne participent pas assez à l'effort national, (ou n'ont pas assez participé ...) il fustige les électriciens-gaziers, qui, selon ses dires bénéficient de privilèges exorbitants. (Voir une explication par ailleurs).

Quand se penchera-t-il et ses amis avec lui, sur les stock-options, les bonus.....J'en passe et des meilleurs !

La situation en France continue de se détériorer. Depuis 2004, les dividendes versés aux actionnaires sont supérieurs aux investissements. On voit où cela mène la politique industrielle ! Les « investissements » des fonds de pension internationaux qui achètent nos entreprises (parfois touchent de l'argent public) pour les liquider quelque temps plus tard.....Quel progrès !!

Quelle rentabilité pour l'argent public distribué aux entreprises ? (Exonérations de cotisations sociales qui « plombent » les comptes de la Sécurité Sociale).

Oui nous avons une dette publique importante, oui il faut résorber les déficits. Faut-il pour cela que la dépense publique soit quasi inexistante ? Que vont devenir nos services publics ? On a tendance à penser qu'ils rendent service aux populations, mais ceux qui préconisent leur suppression ne font sans doute pas partie du même peuple que nous !

Mais réjouissons-nous, l'emploi va être sécurisé par l'accord minoritaire du 11 janvier 2013..... en organisant une grave régression des droits sociaux pour tous les salariés du secteur privé.

Quelle belle société que la notre organisée par les successeurs de Sarkozy !

J. D.

QUELQUES BREVES

René FOUYET :

Une pensée pour René FOUYET, notre camarade d'Alençon, décédé le 3 décembre, le jour de ses 90 ans. Nous lui rendrons hommage lors de notre prochaine réunion dans la Manche.

Elections dans les Très Petites Entreprises

Avec un résultat de 29,54 %, la CGT arrive très largement en tête du premier scrutin de représentativité dans les TPE.

Crédit d'impôt

Le Sénat vient de voter la création d'un crédit d'impôt pour aider les salariés non-imposables à se syndiquer. Il s'élèvera à 66 % du montant versé au titre de la cotisation syndicale.

Electriciens et gaziers

« Les jaloux » de la Cour des Comptes ou d'ailleurs devraient savoir que si les électriciens-gaziers paient moins cher leur électricité et leur gaz, cela est compté en avantages en nature.

Electriciens et gaziers (bis)

« Les jaloux » des ressources du Comité d'entreprise : 1 % du Chiffre d'Affaires et non de la masse salariale, devraient savoir que lors de la nationalisation d'EDF-GDF, les anciens propriétaires ont été indemnisés sur cette base. Il a été, par souci d'équité, accordé la même chose aux salariés. La répartition : d'une part quelques dizaines d'anciens propriétaires et d'autre part quelques 600 000 agents. La part n'est pas la même !

Rappelons que c'est la CGT qui gère le CE. Vous avez dit « jaloux » ?

00000000000000000000

DEBAT SUR LA CROISSANCE par Wolinski



CALENDRIER

NOTEZ SUR VOS AGENDAS

06/03/2013 : Montreuil : Bureau exceptionnel de la SNR pour tirer les conclusions du congrès extraordinaire de la CGT Educ'action.

11 et 12/03/2013 : Giberville : Congrès de l'USR 14. Encore deux places pour des délégués 14. S'inscrire à l'UD.

18/03 AU 22/03 2013 : Toulouse : Congrès Confédéral . Jean Charles Risbec et Jean Delétraz participeront au titre du compte-rendu « in extenso ». (Retranscription la plus fidèle possible des débats).

27 et 28/03/2013 : Montreuil : C. Ex. de la SNR.

02 et 03/04/2013 : Granville : Congrès de l'USR 50. Renseignez-vous à l'UD 50 pour participer.

04/04/2013 : Fierville les Mines : Réunion de printemps des retraités de l'Académie de Caen.

17 et 18/04/2013 : Congrès de l'UD 14.

16/05/2013 : Congrès du SDEN 14 (Pensez à être candidats pour assister à ce congrès).

29 et 30/05/2013 : Cap d'Agde : C. Ex. décentralisée de la SNR.

00000000000000000000

Impressions de nos congressistes
CONGRES EXTRAORDINAIRE CGT ÉDUC'ACTION
23-24-25 JANVIER 2013

Le congrès de la CGT Éduc'Action commencé à Guidel en 2011 vient de s'achever à Montreuil le 25 janvier 2013.

Oui, mes camarades, c'est bien l'investissement des militants sur le terrain et des moyens financiers engagés qui ont permis à la démocratie syndicale de s'exprimer une nouvelle fois et d'achever les travaux entrepris deux ans plus tôt.

Suite aux divers conseils syndicaux organisés dans les départements, les délégués élus et porteurs de mandats ont participé aux travaux de ce congrès extraordinaire.

La SNR, après la Conférence décentralisée de Dijon, était représentée par 24 délégués avec voix délibératives et 3 délégués de droit.

Depuis Guidel, la SNR a poursuivi son renforcement en agissant partout pour assurer la continuité syndicale dans les sections d'établissement en effectuant un travail important sur le versement des cotisations et en alimentant les infos pour Cogétise, tout en votant le passage du taux de cotisation à 1%. Ainsi en augmentant le nombre de retraités syndiqués depuis Guidel, nous nous présentons à Montreuil avec 1 654 mandats.

« Ce renforcement syndical de notre section ne semble pas être du goût de tout le monde » remarque Gérard Corneloup dans son intervention.

Le renforcement de la CGT prôné par des camarades lors du déroulement des travaux s'accompagne d'une intervention surprenante: le SDEN 59 souhaite déposer une proposition d'amendement au Règlement Intérieur du congrès.

« cependant comme les retraités ne cotisent pas à l'UGICT, les délégués retraités ne participent pas aux votes sur le champ confédéral ».

Surprise pour nous : le bureau du congrès accepte et c'est la mise aux voix par mandats.

L'amendement est rejeté, (Pour : 3 604 Contre : 7 291 Abstentions : 1 179).

Comme des militants à part entière, les militants retraités auront droit à l'expression.

Ce qui devient **extraordinaire** dans notre syndicalisme, ce sont les notions de :

Concerné / pas concerné

Cadre / pas Cadre

Cotisation à la carte : je m'affilie à l'UGICT si je veux !

Où est le « **TOUS ENSEMBLE** » ?

Cette démarche intellectuelle, ce n'est pas notre CGT !

S'agit-il maintenant de faire monter les revendications à la carte pour les concernés. Triste constat, alors que l'on évoque le renforcement, la solidarité... on met en place dans un même temps le rejet de certaines catégories.

Du jamais vu depuis l'ouverture du secteur de l'éducation à tous les personnels !

Que devient la notion de section syndicale d'établissement ?

Témoignage de Jean D.

« Je suis venu à la CGT (ayant été à la FEN au début de ma carrière) et je m'y suis toujours trouvé bien parce que j'y ai trouvé une diversité dans l'unité, avec l'interpro, mais aussi avec les collègues de l'Éducation des autres corps, titulaires, auxiliaires ou contractuels. J'y ai trouvé aussi une organisation qui laissant se développer les débats parfois très enlevés, une organisation donc, ou la minorité était respectueuse de la majorité, après qu'un vote se soit déroulé dans des conditions de respect.

J'ai hélas l'impression que ce n'est plus le cas, cela me désole vraiment et me laisse dubitatif sur l'avenir de cette CGT Éduc'Action. »

Que dire sur le déroulement du congrès et l'achèvement de nos travaux ?

Des pratiques nouvelles se sont installées qui nuisent à la démocratie syndicale dont certains se réclament.

- Les débats se sont déroulés dans un brouhaha invraisemblable parfois et dans le non respect de l'autre. Cela devient souvent intolérable.

- Les demandes de votes par mandats ou de retour au texte initial n'ont été le plus souvent que des manœuvres procédurières, ne faisant en aucun cas avancer les débats et augurant mal de l'unité qui devrait régner après des interventions confrontant les idées.

- Sur la forme par exemple l'utilisation de votes bloqués.

Qui nous fera croire que dans un département la totalité des présents à un Conseil Syndical Départemental sont tous d'accord pour que 100 % des mandats du département refuse le vote de la SNR ? Ou alors les présents n'étaient peut-être pas très nombreux !!! Dans ce cas, il faut se poser des questions !

La SNR lors de tous ses votes, n'a jamais mis la totalité de ses mandats pour ou contre ou abstentions sur un sujet donné. Sauf évidemment sur l'amendement refusant aux retraités le droit de voter !

- Sur le fond, on peut s'inquiéter d'une arrivée de « quasi-tendances ». Veut-on créer une nouvelle FEN ou FSU ? Nous sommes suffisamment taxés et accusés de « corporatistes » sans y aller tête baissée.

Où allons-nous ?

Certains n'ont-ils jamais pensé qu'ils arriveront sous peu à l'âge de la retraite, d'autres donnent l'impression de n'y pas penser. Seront-ils dans la rue bientôt ? Auront-ils besoin de nous ?

Pourtant nous ne sommes plus concernés. Veulent-ils nous voir nous éloigner de la CGT ?

Le choix des congressistes s'est porté sur le texte A qui a été voté avec les amendements proposés. Les autres points à l'ordre du jour ont trouvé réponse.

Pourtant, concernant les statuts de notre syndicat, le terme UGICT disparaît avec les deux tiers des mandats présents mais concernant les amendements dans le texte, aucune majorité n'a pu se dégager.

Avec notre statut amputé, faudra-t-il se diriger vers un nouveau congrès extraordinaire bis ?

Que de questions en suspend..... !

Cela nous laisse un goût bien amer, pour un congrès décevant pour ne pas dire désolant.

Retraités Académie de Caen



Philippe HANSE

Jean DELÉTRAZ

29 janvier 2013



CONGRES EXTRAORDINAIRE UNSEN - MONTREUIL 23-24-25 JANVIER 2013					
		SNR	CONGRES	%	RESULTATS
Amendement contre le vote de la SNR * :					
	POUR	0	3 604	29,85	REJETE
	CONTRE	1 654	7 291	60,39	
	ABSTENTIONS	0	1 179	9,76	
Sur le champ Fédéral (UGFF) :					
	TEXTE A	50	5 064	41,94	ADOPTE
	TEXTE B	1 040	4 228	35,02	
	ABSTENTIONS	564	2 782	23,04	
Sur le champ Confédéral (UGICT) :					
	TEXTE A	136	6 142	50,87	ADOPTE
	TEXTE B	1 224	4 491	37,20	
	ABSTENTIONS	294	1 441	11,93	
Sur Public/Privé :					
	POUR	1 229	8 503	69,67	ADOPTE
	CONTRE	118	2 250	18,44	
	ABSTENTIONS	307	1 452	11,90	
Texte définitif Ch. Fédéral (UGFF) :					
Après amendements	POUR	150	6 400	53,44	ADOPTE
	CONTRE	1 300	3 695	30,85	
	ABSTENTIONS	204	1 881	15,71	
Texte définitif Ch. Confédéral (UGICT) :					
Après amendements	POUR	250	7 510	63,54	ADOPTE
	CONTRE	1 404	3 646	30,85	
	ABSTENTIONS	0	664	5,62	
Texte définitif statuts (2/3) :					
1**	POUR	250	8 199	69,37	ADOPTE
	CONTRE	1 404	3 363	28,45	
	ABSTENTIONS	0	257	2,17	
2***	POUR	70	7 704	65,18	REJETE
	CONTRE	1 584	3 774	31,93	
	ABSTENTIONS	0	341	2,89	

* Au début du congrès le département du Nord dépose un amendement : « **les retraités ne cotisent pas à l'UGICT, ils ne sont donc pas concernés, ils ne devraient pas participer au vote** ». Partisans du texte A et sachant que la SNR et ses 1 654 mandats s'étaient prononcée pour le texte B (Maintien dans l'UGICT)...

Rappelons-nous ce qui était en discussion : les textes A ou B étaient alternatifs.

- Dans le champ confédéral le texte A prévoyait notre désaffiliation de l'UGICT.
- Dans le champ fédéral le texte A prévoyait l'existence d'une Fédération et une coordination avec les trois fonctions publiques.
- La troisième partie concernait la venue du syndicat CGT de l'enseignement privé dans la CGT Educ'Action.

** **Modification** portant sur l'article 3 des statuts qui supprime « **et à l'Union Générale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens (UGICT-CGT)** ».

*** **Introduction** dans l'article 3 des statuts après le 2 ème alinéa d'une phrase ainsi rédigée : « **Elle offre à chaque adhérent, la possibilité d'une affiliation volontaire à l'Union Générale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens (UGICT-CGT)** ».

UN BEL ACCORD MINORITAIRE !!

Alors qu'il y a chaque jour plus de 1 500 chômeurs, que les ruptures conventionnelles (dont 80 % sont imposées aux salariés) et les plans de départ volontaires explosent, le patronat prétend qu'il serait difficile de licencier ? Que le droit du travail serait trop rigide ? Faudrait-il pour travailler, accepter de perdre tous ses droits, que le travail non ou mal déclaré devienne la norme, que les « mini jobs » à l'allemande ou le travail « indépendant » à la roumaine ou à la polonaise fleurissent ?

Une mobilité interne : volontaire ou forcée ?

Aujourd'hui : dans beaucoup de situations le salarié peut refuser un changement de poste ou de lieu de travail sans que cela puisse lui être reproché.

Demain : un accord d'entreprise peut autoriser l'employeur à muter le salarié sur un autre poste, à l'envoyer à l'autre bout de la France. Un refus = licenciement pour motif personnel !

Quel accès à la justice demain ?

Aujourd'hui : le salarié peut réclamer le paiement de ses heures supplémentaires non payées effectuées pendant les cinq dernières années.

Demain : le salarié ne pourra plus les réclamer que sur une période de trois ans !

Maintien dans l'emploi ou chantage ?

Aujourd'hui : le salarié peut refuser de se voir appliquer une baisse de salaire ou la modification de son temps de travail, même si un accord collectif le prévoit. Si l'entreprise connaît des difficultés économiques importantes elle peut licencier le salarié mais il va bénéficier de garanties. Il peut contester la décision aux Prud'hommes.

Demain : le salarié qui refuse l'application de l'accord collectif « maintien dans l'emploi » sera licencié pour motif économique individuel sans garanties. Il ne pourra pas contester en justice !

Quel futur pour le CDI ?

Aujourd'hui : le CDI intermittent existe déjà mais ne peut être utilisé que lorsqu'un accord de branche l'autorise.

Demain : dans les branches visées par l'accord, les employeurs d'entreprise de moins de 50 salariés pourront utiliser ce contrat sans contrainte.

Sécuriser l'emploi ou sécuriser les licenciements ?

Aujourd'hui : la loi définit des garanties en cas de licenciement économique collectif : une procédure et des délais permettant l'information et la mobilisation des salariés, l'intervention d'un expert permettant d'analyser la situation, l'obligation de recherche de reclassement...

Demain : ce socle de garanties n'est plus assuré et un licenciement économique de 99 salariés sera réglé en 2 mois, de 500 salariés en 4 mois. Le patronat n'aura plus à craindre les « Fralib », « Goodyear », ou « PSA » !

DES AVANCEES ?

En contrepartie de ces reculs, des avancées... peut-être...pour plus tard...et pas pour tous !

Une complémentaire santé pour tous ?

Les salariés des entreprises de moins de 50 salariés risquent de ne pas être couverts par un accord collectif, il faudra un accord de branche étendu. Les assurances se frottent les mains du pactole qui leur est offert ! Et cette complémentaire peut ne s'appliquer que dans cinq ans !

Des « droits rechargeables » à l'indemnisation pour les demandeurs d'emploi ?

Un demandeur d'emploi qui retrouve du travail et qui n'a pas utilisé tous ses droits pourra les conserver en cas de perte d'emploi ultérieure. Comme le Medef ne veut pas mettre un euro pour financer ce nouveau droit, il faudra diminuer le niveau d'indemnisation de l'ensemble des demandeurs d'emploi !

Des « contrats courts » «enfin taxés ? Tant mieux !

L'utilisation des contrats précaires représente un coût énorme pour l'assurance chômage. La taxation était censée compenser ce coût. Dans les faits la majorité de ces contrats ne sera pas taxée et le patronat a obtenu des exonérations de cotisations sur l'embauche de jeunes de moins de 26 ans.

40 millions d'euros d'exonérations qui s'ajoutent aux 20 milliards d'aide du gouvernement. (Novembre 2012).

Un encadrement du travail à temps partiel ?

Il est prévu que le temps partiel soit de 24 h minimum par semaine, mais les possibilités de dérogations sont multiples. Les règles permettant de moduler le temps de travail sont renforcées.

Le « nouveau modèle économique et social » que cet accord veut imposer, n'a rien de neuf : c'est le règne du « gré à gré », la destruction des socles de garanties collectives, comme si le salarié était à égalité face à son patron. C'est aussi la culpabilisation des salariés dès qu'ils font valoir leurs droits. Cet accord tente de briser les capacités de résistance des salariés. C'est le libéralisme et sa loi de la jungle ! Pourtant les Français ont rejeté cette logique en mai dernier. Le Medef, qui pense tenir sa revanche, appelle à transposer l'accord « tel quel » dans la loi. Il n'y a aucune raison de lui faire ce cadeau.

ILS ONT DIT

Syndicat de la magistrature : *Le texte « en facilitant les licenciements et en réduisant considérablement le contrôle du juge sur l'exécution et la rupture du contrat de travail, constitue une grave régression pour les droits des salariés et une nouvelle source de précarité ».*

Syndicat des avocats de France : *« Le Medef revendique l'immunité judiciaire pour les entreprises ! »*

Patrick Bernasconi, négociateur du Medef : *« La France figurera désormais parmi les meilleurs références pour ce qui est de la flexisécurité ».*

ET SI ON PARLAIT UN PEU D'ECONOMIE ?

De quoi parle l'économie ? Du partage. Du partage de la richesse. Qui regarde le gâteau, qui tient le couteau ? C'était le but octroyé à l'économie politique par le grand Ricardo, dans son ouvrage *Des principes de l'économie politique et de l'impôt*, et depuis on n'a pas dit mieux.

L'économie c'est fondamentalement la question de la répartition. Pourquoi ? Parce que la question du partage est liée à celle de la rareté et que, sans rareté, il n'y a pas de problème économique. Dans les sociétés d'abondance décrites par Marshall Sahlins, véritables sociétés pré-économiques où l'homme, comme les autres, n'est qu'un parasite et une toute petite partie du cycle de la nature, il n'y a pas de problèmes de rareté ni de partage.



Certes, « comment fabrique-t-on le gâteau ? » est aussi une belle question que peuvent accaparer les économistes. Quels sont les ingrédients du gâteau ? Des voitures, de la pollution, des médicaments, des logiciels, des livres ? De la terre ? Des paysages ? ... Avec quelles énergies fabrique-t-on ce gâteau ? Du travail, du capital, de l'argent, des techniques, du savoir....

Les économistes ont évacué la question du partage. Ils parlent de marché, de besoins, de services, d'offre et de demande, sans se demander d'où viennent ces biens, ces services, ces besoins, ces marchés, ni pour qui ils ont été créés. Ils ont aussi occulté la question du pouvoir. Ils parlent de contrats quand ils évoquent le marché, et qui dit contrat dit réciprocité. Malheureusement le monde est incertain. Très incertain. C'est pourquoi ceux qui ont quelques clefs de l'avenir (les initiés, les fabricants d'informations, les diffuseurs de statistiques, les connaisseurs de la situation exacte des finances de l'entreprise) ont un pouvoir sur les autres. Ont un pouvoir sur les autres également ceux qui peuvent leur acheter leur temps à travers le contrat de travail. Le livreur de poste de télé livre sa télé et repart libre. Mais le livreur de travail, lui, reste à domicile, chez son employeur, à côté de son travail....

Ce n'est pas sans poser quelques problèmes d'aliénation de liberté, surtout si ce travail occupe beaucoup l'esprit de celui qui le fournit.... Pourquoi les économistes ont-ils occulté la question du partage ?

En France, en mai-juin 2003, la question du partage a resurgi avec une extraordinaire acuité. Le gouvernement proposait une réforme des retraites. Se posait

la question de l'allongement de la durée de cotisation des salariés. En vérité, il apparut au bout du compte que la question des retraites était celle du partage, « l'équation bien connue des choix de répartition entre travail et capital ». Entre générations, certes, mais sachant que les retraites allaient exiger 2 % de plus du PIB en 2020 et 4 % de plus en 2040 ? Bonne question, quand on sait que les salariés ont transféré aux capitalistes au sens large (les titulaires de revenus non salariaux, bénéfices, loyers, rentes, dividendes...) 10 % de ce même PIB en moins de 25 ans, depuis 1980. La réponse fut : les salariés.

La plupart des économistes depuis Ricardo ont occulté le problème de la répartition et parlent du marché, de l'offre et de la demande, des prix, choses qu'ils sont incapables d'expliquer, mais ils ont le mérite aujourd'hui de le reconnaître, tout en continuant à bavarder, c'est-à-dire à ne pas parler d'économie. Keynes avait une position beaucoup plus optimiste. Il pensait qu'en 2030-2040 le problème économique serait résolu

Entendons : la satisfaction des besoins fondamentaux serait assurée, et l'homme pourrait s'adonner à l'activité que Keynes considérait comme supérieure : la culture. John Stuart Mill rêvait aussi d'une société stabilisée où les hommes ne chercheraient qu'une chose : être de plus en plus intelligents.

Keynes et Mill posaient la question que se posent aujourd'hui les « altermondialistes » : qu'est-ce que le gâteau à partager ? De quoi est-il fait ? Ces interrogations sont essentielles et totalement nouvelles. Après on peut se demander qui a droit à quoi, entre les programmes de TF1 et les concerts de la salle Garnier. Nous allons découvrir comment les économistes ont « naturalisé » l'économie, l'ont soumise à de pseudo-lois naturelles ou immanentes, pour éviter les sujets clés : qui fabrique l'argent permettant aux gens de vivre ? Qui crée l'opacité sur les marchés ? Pourquoi occulter le rôle néfaste et l'inefficacité des marchés ? Pourquoi occulter le rôle majeur joué par l'altruisme et la gratuité dans le processus économique ? Qui a intérêt à ce que le problème économique (le problème de la rareté) ne soit jamais résolu, dépassé, remis à l'arrière-plan, comme le souhaitait Keynes ?

Bernard Maris
Antimanuel d'économie 2003



Vanessa Bell, *The Memoir Club*, 1943. Keynes en compagnie de membres du Bloomsbury group, dont E. M. Forster et Virginia Woolf (portrait au mur).

La retraite, nous voulons la vivre dignement !



Manifestation du 9 octobre 2012